



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

**Arrêté n° 1507/2014 du 12 juin 2014  
modifiant  
l'arrêté n° 2793/2013 du 12 décembre 2013 décernant  
la Médaille d'Honneur du Travail au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Le Préfet des Vosges  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la Médaille d'Honneur du Travail ;

VU les décrets n° 51-41 du 6 janvier 1951 et 53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la Médaille d'Honneur du Travail ;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;

VU le décret n° 74-229 du 6 mars 1974 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;

VU les décrets n° 75-864 du 11 septembre 1975, n° 79-135 du 5 février 1979 et n° 81-856 du 14 septembre 1981 modifiant et complétant le décret du 6 mars 1974 susvisé ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 abrogeant le décret du 6 mars 1974 susvisé ;

VU le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 modifiant le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la Médaille d'Honneur du Travail ;

VU l'arrêté n° 2793/2013 du 12 décembre 2013 décernant la Médaille d'Honneur du Travail au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Considérant l'erreur matérielle figurant à l'arrêté n° 2793/2013 du 12 décembre 2013.

*Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture*

**A R R Ê T E :**

Article 1 – l'arrêté n° 2793/2013 du 12 décembre 2013 décernant la Médaille d'Honneur du Travail au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est complété comme suit.

Article 2 – La Médaille de Vermeil du Travail est décernée à la personne dont le nom suit :

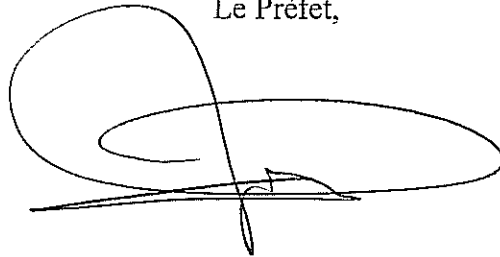
M. SEURET      Gérard      Responsable commercial confirmé

Article 3 – Le reste sans changement.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Epinal, le 12 juin 2014

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left side and a horizontal line across the middle, with a vertical stroke extending downwards from the center.

Gilbert PAYET